

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

L'arrêté de nomination du 19 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Arnaud Torres en tant que Président Directeur général de l'Agence nationale de la recherche par intérim ;

Vu le contrat de travail du 25 novembre 2013 et son avenant n°1 du 12 juin 2014 portant nomination de Monsieur Christophe ABRANTES au poste de responsable du service suivi du budget d'intervention à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Christophe ABRANTES, responsable du service suivi du budget d'intervention au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget d'intervention Hors AAP – Carnot, LabCom, INCA, Préciput, Chaires Industrielles et RTB - dans la limite de 150 000 euros.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 22 juillet 2017

Paris, le 22 juillet 2017

Le Président directeur général



Arnaud TORRES